

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

(13^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mardi 11 octobre 1994



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. GEORGES HAGE

1. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 5255).
2. **Rappels au règlement** (p. 5255).
MM. Jean-Pierre Brard, Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement ; Jacques Barrot, président de la commission des finances ; Didier Migaud, le président, Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances.
3. **Loi de finances pour 1995.** – Suite de la discussion générale d'un projet de loi (p. 5257).
M. Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances.
M. Jacques Barrot, président de la commission des finances.

EXCEPTION D'IRRECEVABILITÉ (p. 5264)

Exception d'irrecevabilité de M. Malvy : MM. Augustin Bonrepaux, le rapporteur général.

Rappel au règlement (p. 5269)

MM. Martin Malvy, Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement ; le président de la commission des finances, le président.

Le vote sur l'exception d'irrecevabilité est réservé jusqu'à la vérification du quorum.

Suspension et reprise de la séance (p. 5271)

M. le président.

Conformément à l'article 61, alinéa 3, du règlement, le vote sur l'exception d'irrecevabilité est reporté à la prochaine séance.

4. **Ordre du jour** (p. 5271).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTIE DE M. GEORGES HAGE, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 25 octobre inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Ce soir, et mercredi 12 octobre à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente, jeudi 13 octobre à neuf heures trente, quinze heures et vingt et heures trente et vendredi 14 octobre à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Suite de la discussion générale et discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1995, le débat sur l'article 18 relatif au prélèvement au bénéfice des Communautés européennes ayant lieu le jeudi 13 octobre, à quinze heures.

Lundi 17 octobre à dix-sept heures :

Discussion de la proposition de résolution de la commission des finances sur la recommandation de la Commission européenne relative au déficit public en France.

Mardi 18 octobre à seize heures, après la communication hebdomadaire du Gouvernement, et vingt et une heures trente :

- Explications de vote et vote par scrutin public sur l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances ;

- Début de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances : culture et francophonie.

Mercredi 19 octobre à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

- Légion d'honneur et Ordre de la libération ; justice ; coopération.

Jeudi 20 octobre à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

- Enseignement supérieur et recherche ;

- Entreprises et développement économique, petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat.

Vendredi 21 octobre à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

- Aménagement du territoire ;

- Environnement.

Lundi 24 octobre à quinze heures et vingt et une heures trente :

- Industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur.

2

RAPPELS AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président, mon rappel au règlement, fondé sur l'alinéa 1 de l'article 58 de notre règlement, va incontestablement intéresser M. le ministre du budget, M. le président de la commission des finances et M. le rapporteur général. Je peux le faire grâce à la sagacité des journalistes puisque, c'est dans un article publié ce matin, qu'a été révélée l'existence d'un rapport secret qui a été remis à M. le ministre du budget.

Ce dernier nous a répété à l'envi, cet après-midi, qu'il était un homme de devoir, - il l'a tellement répété d'ailleurs, que l'on finirait par en douter. Avec mon rappel au règlement il va avoir l'occasion d'en donner la preuve puisque, parmi ses devoirs, figure celui de vérité.

Selon l'article en question, parfaitement étayé, puisqu'il cite ses sources, il ressortirait du rapport secret que le projet de budget sur lequel nous sommes conduits à délibérer n'est pas sincère. Vous imaginez la gravité de cette allégation !

Puisque ce rapport existe, comme l'a confirmé un proche collaborateur de M. le ministre du budget, il conviendrait que la commission des finances se réunisse immédiatement pour en prendre connaissance, car notre séance ne saurait se dérouler convenablement tant que nous n'aurons pas la certitude que le projet de budget qui nous est proposé est sincère.

M. le ministre du budget a souligné qu'il avait réussi à réduire le déficit de 25 milliards ; or, si l'on en croit cet article - rendez-vous compte, monsieur le président ! - il y aurait au contraire une aggravation de 73 milliards, ce qui n'est pas du tout la même chose.

M. Arthur Dehalne. Ce ne serait pas bien !

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président, je ne sais pas trop quels sont les usages en la matière (*Sourires*), mais il y a incontestablement sujet à délibérer, peut-être pour la conférence des présidents, certainement pour la commission des finances qui doit étudier ce rapport secret de la direction de la prévision remis à M. le ministre du budget. Lorsqu'à une certaine époque où transparence se disait *glasnost*, il en était, avec bien d'autres, l'un des adeptes fervents.

Nous allons voir si ce précepte généreux n'est valable qu'au-delà des frontières ou s'il vaut également à l'intérieur de l'Hexagone.

M. le président. Monsieur le ministre du budget, jugez-vous bon de répondre ?

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement. Rapidement, monsieur le président.

D'abord, ce rapport n'est pas secret puisqu'il a été publié par *Libération* aujourd'hui. S'il avait été secret, vous auriez ignoré jusqu'à son existence.

M. Jean-Pierre Brard. C'est grâce aux journalistes qu'il n'est plus secret !

M. le ministre du budget. J'ai déjà eu l'occasion de m'expliquer longuement à ce sujet : il s'agit en fait d'une note de la direction de la prévision dont certains aspects ont été divulgués, mais pas tous. D'ailleurs, ceux qui ont lu attentivement l'article de *Libération* ont pu constater que, malgré le caractère assez provocant du titre, le corps de l'article était beaucoup plus raisonnable.

La note en cause a donc été élaborée par la direction de la prévision, qui dépend de mon excellent collègue M. Alphandéry. *(Rires et exclamations.)*

M. Jean-Pierre Brard. C'est là qu'il y a des fuites, monsieur le ministre !

M. le ministre du budget. Or elle a été rédigée avant toute décision gouvernementale relative aux mesures fiscales pour 1995, avant les arbitrages sur les recettes, c'est-à-dire tout au début de la procédure budgétaire. Ainsi que l'a reconnu Laurent Mauduit, le journaliste de *Libération*, cette note n'a aucun rapport avec la réalité d'aujourd'hui. J'ai d'ailleurs répondu par avance sur ce sujet dans mon intervention, monsieur Brard, en reprenant point par point tous les éléments de la note telle qu'elle a été publiée par les journalistes.

M. Arthur Dehaine. Il n'a pas écouté !

M. le ministre du budget. Il n'y a donc aucun problème, aucun mystère, aucun souci, et je crois vraiment que, compte tenu de la compétence des membres de la commission des finances, il serait beaucoup plus intéressant que nous profitions des interventions du président de la commission et du rapporteur général,...

M. Augustin Bonrepaux. Ont-ils eu connaissance de cette note ?

M. le ministre du budget. ... lesquelles devraient nous permettre d'en apprendre au moins autant que l'article de *Libération* qui évoque une note vieille de huit mois. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jacques Barrot, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Je tiens à dire à notre excellent collègue M. Brard que s'il fallait réunir la commission chaque fois qu'une gazette commente le budget de la nation, nous n'en sortirions pas ! *(Sourires.)*

M. Augustin Bonrepaux. Une gazette ? Soyons sérieux !

M. Jacques Barrot, président de la commission. Néanmoins le débat est ouvert. La preuve en est que nous allons écouter le rapporteur général puis, plus tard, M. Brard qui pourra critiquer ses propos.

M. Arthur Dehaine. Comme d'habitude !

M. Jacques Barrot, président de la commission. J'essaierai, malgré tout, d'être du côté du rapporteur général. Le débat démocratique va ainsi se nouer, ce qui me paraît beaucoup plus passionnant qu'une réunion de la commission pour lire les gazettes.

M. Jean-Pierre Brard. Quel mépris pour la presse !

M. le président. La parole est à M. Didier Migaud, pour un rappel au règlement.

M. Didier Migaud. Monsieur le président, je me fonde également sur l'alinéa 1 de l'article 58.

Le problème soulevé par notre collègue M. Brard pose la question de nos conditions de travail et des moyens d'information de la commission des finances. Il est anormal, monsieur le ministre, que la commission n'ait pas eu connaissance de cette note de la direction de la prévision.

M. Hubert Grimaud. Il fallait acheter *Libé* !

M. Didier Migaud. Jusqu'à preuve du contraire, un parlementaire devrait être préalablement informé, surtout quand il est membre de la commission des finances, des notes de la direction de la prévision par le ministère de l'économie lui-même et non par un journal comme celui qui a publié des extraits de cette note.

Monsieur le président, je souhaite que vous saisissiez la conférence des présidents et le bureau de problème du rôle du Parlement dans la procédure budgétaire.

Quand je lis, également dans un journal du matin, que, selon le rapporteur général, la marge de manœuvre des députés que nous sommes n'est que d'un milliard de francs sur un budget de 1 468 milliards, je me demande pourquoi nous allons travailler toute la semaine pour discuter des recettes ! C'est la question de la réalité du pouvoir budgétaire de l'Assemblée nationale qui est posée. Je suis particulièrement choqué par cette déclaration de notre rapporteur général, car elle signifie que, d'ores et déjà, la majorité a décidé de capituler en rase campagne face au Gouvernement sans se préoccuper des propositions émanant des parlementaires.

Vous me permettrez, monsieur le président, de vous demander de saisir le bureau de notre assemblée et la conférence des présidents afin que ces instances agissent pour que les pouvoirs du Parlement soient restaurés en la matière et que nous puissions travailler correctement.

M. le président. Je ne manquerai pas de me faire l'interprète auprès de M. le président de l'Assemblée nationale et auprès de la conférence des présidents, voire du bureau, des propos qui ont été tenus ici. *(Sourires.)*

La parole est à M. le rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Je tiens d'abord à indiquer à mes collègues combien leurs interventions m'étonnent. En effet, leur assiduité, dont je ne doute pas - ils en donnent une preuve ce soir - aurait dû les conduire à regarder la partie bleue du « bleu » portant rapport économique et financier.

Élaborée par la direction de la prévision du ministère de l'économie, elle constitue la partie technique de ce rapport et donne les prévisions pour l'année 1995, avec des évaluations précises calculées après les arbitrages budgétaires, notamment sur les besoins en matière de financement public. Elle fait donc parfaitement pièce, avec des informations à jour, à la note d'il y a huit mois qui, elle, est complètement périmée.

Les membres de la commission des finances, qui ont naturellement eu connaissance de ce rapport puisqu'il a été distribué à l'ensemble des parlementaires, disposent donc ainsi de toutes les données nécessaires pour se prononcer. Je crois donc que l'excuse qu'ils ont avancée pour essayer d'obtenir une réunion de la commission des finances a seulement servi de prétexte à une manœuvre purement dilatoire.

M. Jean-Pierre Brard et M. Didier Migaud. Oh !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. C'est une fausse surprise !

Quant à mes propos cités par M. Migaud, il ne faut pas les sortir de leur contexte. En effet, si j'ai bien déclaré que la marge de manœuvre était extrêmement étroite pour le Gouvernement, donc, par voie de conséquence, pour le Parlement, j'ai précisé que cela tenait au fait que nous voulions présenter un budget dont le déficit ne soit pas aggravé. Dans ces conditions, il ne saurait être question de proposer des amendements de façon irresponsable. Il m'a donc paru raisonnable d'évoquer un volume d'environ un milliard de francs, ce qui est loin de constituer une somme négligeable.

Certes, il appartiendra au Parlement d'en décider mais il était du devoir du rapporteur général, avant le début de la discussion budgétaire, de faire savoir à tous nos collègues, et à l'opinion publique, que nous étions dans une situation très difficile - situation dont nous ne sommes d'ailleurs pas responsables - ce qui nous conduit à être particulièrement restrictifs en ce qui concerne les amendements. Il ne s'agit pas d'une découverte. C'est la conséquence de la situation budgétaire dans laquelle nous nous trouvons.

M. Didier Migaud. Dans laquelle vous nous mettez !

M. le président. M. Jean-Pierre Brard, en toute objectivité présidentielle, il ne me semble pas qu'une majorité se dégage pour accéder à votre demande. *(Sourires.)*

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président, ce sont des godillots ! *(Rires.)*

3

LOI DE FINANCES POUR 1995

Suite de la discussion générale d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1995 (n° 1530, 1560).

La parole est à M. le rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Monsieur le président, monsieur le ministre du budget, mes chers collègues, le climat économique dans lequel s'ouvre notre discussion budgétaire est très différent de celui de l'année dernière.

Il y a un an, en effet, nous étions plongés dans une grave récession, la plus grave des années de l'après-guerre. L'activité avait chuté dans la plupart des secteurs économiques, les faillites se multipliaient, le chômage montait inexorablement et le contexte international était particulièrement maussade, la plupart des pays européens étant d'ailleurs dans une situation aussi peu encourageante que la nôtre.

Les mesures prises au printemps de 1993 en faveur des entreprises, notamment le remboursement du décalage d'un mois de TVA et l'allègement des charges sociales, les mesures spécifiques de relance des secteurs du bâtiment et des travaux publics n'avaient pu encore atteindre leur plein effet. La montée du chômage poussait les consommateurs à faire preuve d'attentisme et de prudence et à accroître au maximum leur épargne de précaution, tandis que les prélèvements supplémentaires nécessaires pour réduire les déficits publics que nous avons eu en legs allaient diminuer d'autant le pouvoir d'achat disponible des ménages.

Le choix qui a été fait de favoriser une reprise non inflationniste par la réduction des déficits et l'abaissement des taux d'intérêt à court terme s'est révélé un choix judicieux à moyen terme. Mais l'incertitude demeurerait pour l'inimmédiat. Aussi la prévision faite d'une croissance de 1,4 p.100 pour 1994 paraissait à beaucoup d'observateurs quelque peu audacieuse, voire peut-être hasardeuse.

En réalité, mes chers collègues, la reprise est venue, elle est bien là et personne ne doute désormais que cette prévision sera amplement dépassée d'ici à la fin de l'année. L'amélioration du contexte international et la stabilité monétaire ont permis la reprise d'un fort courant d'exportations.

Les entreprises ont peu à peu cru à la reprise, ce qui s'est traduit par un fort mouvement de stockage, notamment dans le secteur des biens intermédiaires. La croissance, limitée d'abord à quelques secteurs comme le bâtiment et l'automobile, s'est diffusée progressivement beaucoup plus largement.

Le niveau du chômage s'est dès à présent pratiquement stabilisé et on peut espérer une prochaine décrue, les entreprises ayant pratiqué une plus grande flexibilité du travail que par le passé.

Dans ces conditions, la prévision gouvernementale, qui nous a été exposée cet après-midi par M. le ministre de l'économie, d'un taux de croissance de 3,1 p.100 pour 1995 paraît tout à fait raisonnable et ne fait pas l'objet, contrairement à l'année dernière, de contestation. Cette croissance devrait être fondée sur un haut niveau d'exportations, ce qui paraît plausible compte tenu de la reprise chez nos principaux clients et de la bonne compétitivité de notre économie, une consommation qui évoluerait pratiquement comme le pouvoir d'achat, croissant de 2,3 p.100 contre 2,2 p.100, sans effet de rattrapage et des investissements privés en forte progression, ce qui ne paraît pas anormal compte tenu du très faible niveau des investissements au cours des trois dernières années. Toutefois, tout dépendra de l'évolution des taux d'intérêt à long terme, lesquels marquent malheureusement une nette hausse depuis six mois.

Il est même possible que cette prévision de croissance soit dépassée. Après tout, il est admis que notre rythme de croissance potentiel sur le moyen terme - le conseil de politique monétaire l'a rappelé - soit de 3 p.100 : dans ces conditions, il ne serait pas anormal que nous constatons un phénomène de rattrapage l'année prochaine. En tout cas, nous devrions à nouveau être dans le peloton de tête des grands pays industriels pour la croissance.

Quels effets une telle croissance peut-elle avoir sur le marché du travail ? Telle est notre préoccupation commune. Les prévisions officielles donneraient environ 300 000 emplois nouveaux en 1995 et, par voie de conséquence, une diminution de 150 000 à 200 000 du nombre de chômeurs. Il convient en fait d'être très prudent en ce domaine, le lien entre la reprise de la croissance et la création d'emplois étant loin d'être instantané. De toute façon, nous resterons encore malheureusement avec un haut niveau de chômage à la fin de l'année 1995.

Dans un tel contexte, le budget doit être moins un budget de soutien à l'économie, le péril déflationniste étant dépassé, qu'un budget d'accompagnement à la reprise.

Le budget qui nous est proposé s'inscrit directement dans cette ligne et dans le droit fil de la loi quinquennale sur la maîtrise des finances publiques que nous avons votée au mois de janvier dernier. C'est la première fois qu'elle va trouver son application. Personne n'aurait compris que sitôt votée, elle ne fût pas suivie d'effet.

L'effort de réduction du déficit qui nous est proposé s'inscrit dans une perspective pluriannuelle, ce qui est à la fois une nouveauté, mais surtout une nécessité compte tenu de l'ampleur de l'effort à réaliser au cours des prochaines années.

Les recettes fiscales nettes augmenteraient en 1995 de 4,1 p. 100, soit un peu moins que la production intérieure brute en valeur, plus 5,1 p. 100. Cela traduit le décalage inévitable entre la reprise de la croissance et l'augmentation des recettes fiscales constatées comme l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu. Aussi, en dépit d'une augmentation de quelques recettes indirectes, comme l'essence et le tabac, on s'attend en 1995 à une légère baisse du niveau des prélèvements obligatoires de l'État : 14,4 p. 100 du PIB contre 14,5 p. 100 en 1994. Les recettes non fiscales sont, elles, en baisse de 18 milliards de francs, ce qui traduit le fait que certaines d'entre elles avaient dans le passé un caractère tout à fait exceptionnel.

Est-il légitime que, comme pour l'année 1994, il soit prévu dans ce projet de budget pour 1995, 55 milliards de francs de privatisations pour assurer l'équilibre ? Il faut rappeler d'abord que l'équilibre prévisionnel inscrit dans la loi quinquennale sur la maîtrise des finances publiques repose sur un montant de privatisations annuel de 50 milliards en francs constants. Par ailleurs, le chiffre inscrit cette année, comme celui de l'année dernière, est dans la continuité du programme de privatisations clairement affiché dans la loi de juillet 1993. Il y a donc une cohérence. Bien sûr, on peut se poser la question du réalisme de ce chiffre, compte tenu de la tenue particulièrement maussade du marché boursier actuel, mais rien ne dit que cette situation va perdurer et il subsiste encore quelques belles entreprises publiques susceptibles d'être privatisées dans un délai assez bref.

M. Augustin Bonrepaux. Lesquelles ?

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Vous le saurez à temps, mon cher collègue ! Ne soyez pas impatient !

M. Augustin Bonrepaux. Vous n'êtes pas capable de nous répondre !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Ce serait un délit d'initié, mon cher collègue, de vous le dire ! Évitez-moi ce genre de traquenard !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget. Exactement !

M. Jean-Pierre Brard. Et vous le savez-vous ?

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Ce qui paraît plus discutable, c'est l'emploi prévu pour les recettes des privatisations. En effet, hormis les 8 milliards de francs de dotations en capital aux entreprises publiques, le reste sera utilisé à couvrir, comme l'an passé, les dépenses courantes du budget. Est-il bien raisonnable de poursuivre dans cette voie...

M. Augustin Bonrepaux. Pas du tout !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. ...alors que ces recettes sont par essence exceptionnelles et que des dépenses aussi légitimes que celles en faveur de l'emploi risquent de devoir être financées durablement ? Les privatisations ne devraient assurément pas devenir le moyen de couvrir, en dernier ressort, les dépenses courantes du budget.

A cette occasion, monsieur le ministre, je voudrais également rappeler que le Parlement souhaite - je l'avais d'ailleurs déjà souhaité l'année dernière - être mieux associé aux décisions prises en ce qui concerne l'utilisation du produit des privatisations et notamment des dotations en

capital. Trop souvent celles-ci sont décidées tard dans l'année, voire dans la période complémentaire, et dans le secret des cabinets. Or le Parlement a le droit et même le devoir d'être informé de l'emploi de ces fonds qui sont des fonds publics, au même titre que les autres dépenses. Jamais il n'a été question de laisser ces fonds à la discrétion de la seule direction du Trésor.

De même, il importe que le Parlement soit très exactement averti des garanties octroyées par le Trésor, notamment aux entreprises publiques. Comment ne pas s'inquiéter devant le spectacle récent de palinodies entre le président du Crédit Lyonnais et le ministère de l'économie à propos des provisions et des garanties pour cet établissement ? J'aurais d'ailleurs, monsieur le ministre, l'occasion, lors de l'examen de la deuxième partie de la loi de finances, de faire une proposition précise à ce sujet car les enjeux financiers sont beaucoup trop importants pour que l'on puisse laisser le Parlement systématiquement à l'écart de telles décisions.

Les dépenses publiques doivent, en 1995, augmenter comme l'évolution des prix, soit de 1,9 p. 100, c'est-à-dire être stabilisées en francs constants. Cela constitue naturellement une contrainte très forte, notamment si on songe au poids de la dette et au dynamisme de celle-ci, même si l'incidence exacte des taux d'intérêt paraît avoir été, cette année, quelque peu sous-estimée, les prévisions de taux ayant un caractère quelque peu normatif.

Certains observateurs ont cru pouvoir dire que l'augmentation réelle des dépenses serait bien supérieure au pourcentage affiché, le Gouvernement ayant utilisé un certain nombre d'artifices comptables pour minorer la réalité. S'il est vrai que le régime d'alimentation du budget annexe des prestations sociales agricoles, le BAPSA, a été modifié, la ressource provenant d'un prélèvement sur le produit de la TVA étant majorée - tel avait déjà été le cas en 1991 et, à l'époque, nos collègues n'avaient pas protesté avec la même véhémence - ...

M. Augustin Bonrepaux. Pas du tout !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. ... et si le fonds de solidarité vieillesse va supporter cette année, comme le ministre du budget l'a rappelé cet après-midi, les majorations pour enfants à charge du régime agricole et des pensions des fonctionnaires, ce qui ne paraît pas du tout illégitime au regard de l'objet de ce fonds qui est de supporter les dépenses de solidarité, en définitive l'incidence de ces opérations comptables est faible. Si l'on prend, par exemple, les dépenses du fonds de solidarité vieillesse, étant donné que ce fonds ne va pas prendre en charge les intérêts de la dette de l'ACOSS pour l'année 1995, il y a annulation entre la prise en charge des dépenses en matière de pension des fonctionnaires et la non-prise en charge de ces intérêts.

Par conséquent, à structure constante, les dépenses de l'année 1995 devraient évoluer de 2,5 p. 100 à comparer au 1,9 p. 100 affiché. Dès lors, la critique faite au Gouvernement paraît bien tenue, quelque peu mesquine même, au regard de certaines pratiques antérieures que j'aurai la pudeur de ne pas rappeler.

M. Alain Bocquet. Délits d'initiés !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Par ailleurs, personne ne peut contester, dans ce contexte de rigueur budgétaire, le bien-fondé des choix qui ont été faits pour les dépenses à privilégier, qu'il s'agisse des tâches régaliennes de l'État comme la justice, la sécurité, la défense ou des dépenses à caractère social comme celles pour l'emploi, la protection sociale, l'éducation et les universités.

On pourrait toutefois souhaiter que le dynamisme particulièrement élevé des dépenses pour l'emploi qui représentent 115 milliards de francs, soit une progression de + 11 p. 100, s'accompagne d'un réel effort en vue de leur donner plus d'efficacité. Certes, les dépenses dites actives progressent plus vite que les dépenses dites passives, encore que, d'une façon générale, les premières soient en proportion nettement moins élevées que dans la plupart des pays comparables au nôtre. Mais personne ne peut contester, qu'il s'agisse des services de placement, des dépenses de formation, de l'insertion des jeunes, de la réinsertion des chômeurs depuis peu chômeurs de longue durée, que de nombreux progrès sont envisageables afin d'obtenir un meilleur emploi de sommes aussi considérables.

M. Didier Migaud. Réduisez les crédits !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. L'un des axes principaux de ce budget est naturellement la diminution du déficit budgétaire.

M. Didier Migaud. Illusion !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Après avoir été ramené de 330 milliards de francs en perspectives tendanciennes l'année dernière, et à 301 milliards de francs cette année, ce déficit serait porté à 275,4 milliards de francs l'année prochaine, soit une diminution de 25 milliards de francs, chiffre très significatif et même supérieur à celui des années précédentes.

M. Didier Migaud. Très significatif... s'il était vrai !

M. Jean-Pierre Brard. On met de vraies dépenses dans les recettes !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Certes, réduire ce déficit apparaît comme une nécessité en raison du niveau atteint par la dette publique et surtout des charges d'intérêts récurrentes.

Si l'on veut parvenir à stabiliser cette charge, il est certain qu'il faudra poursuivre l'effort de réduction du déficit pendant plusieurs années encore.

M. Alain Bocquet. Vous ne serez plus là !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Cela paraît indispensable également compte tenu de la pénurie des capitaux à long terme, du déséquilibre mondial entre l'épargne et l'investissement, de la tendance récente à la hausse des taux d'intérêt à long terme dont j'ai parlé tout à l'heure, et du risque que fait peser le besoin d'emprunt public sur le financement des autres emplois et notamment des investissements à long terme des entreprises privées. Il ne faut naturellement à aucun prix prendre le risque d'étouffer la croissance faute d'investissements.

Telles sont donc les raisons qui justifient pleinement le choix du Gouvernement de privilégier la diminution du déficit, même si cela a pour conséquence de réduire considérablement la marge disponible pour d'autres choix. Un seul autre choix significatif a d'ailleurs été retenu : une nouvelle diminution des cotisations en matière d'allocations familiales aboutissant à un allègement pour les entreprises de l'ordre de 8 milliards de francs.

Le budget qui nous est proposé est donc largement un budget contraint, non par le contexte économique qui s'améliore, mais par la dégradation passée tant du déficit budgétaire que...

M. Didier Migaud. Ah, l'héritage !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. ... du niveau de la dette qui oblige à une vigoureuse politique de redressement.

Comment se fait-il, dans ces conditions, que ce budget n'ait pas été accueilli avec plus de faveur ? D'abord bien sûr parce que, compte tenu des données que je viens de rappeler, il contient peu de mesures nouvelles d'allègements, qu'il s'agisse de mesures fiscales ou de mesures sociales. Sans doute en ayant laissé espérer davantage pendant une bonne partie de l'année, le Gouvernement a-t-il manqué - c'est vrai - quelque peu de prudence ! Mais surtout parce que ce budget laisse subsister malgré tout deux zones d'ombre : l'une concerne la protection sociale...

M. Alain Bocquet. Eh oui !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. ... l'autre est relative aux collectivités locales.

M. Alain Bocquet. Eh oui !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Certes, les données annexées au rapport économique et financier dont je parlais tout à l'heure laissent espérer une diminution des prélèvements sociaux et une stabilisation des prélèvements locaux. Mais personne ne peut ignorer qu'une telle prévision paraît malgré tout optimiste.

Comment, en effet, parvenir à diminuer les prélèvements sociaux, alors que la dernière prévision de la commission des comptes de la sécurité sociale fait état d'un déficit prévisionnel de 55 milliards de francs pour l'année 1994 et d'une situation peut-être plus grave encore pour 1995 ?

M. Alain Bocquet et M. Didier Migaud. Eh oui !

M. Augustin Bonrepœux. C'est votre gestion !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Certes, mes chers collègues, des efforts méritoires ont été faits pour freiner certaines dépenses...

M. Augustin Bonrepœux. Ils sont bien insuffisants !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. ... notamment en matière d'assurance maladie...

M. Alain Bocquet. Ce n'est pas ce qu'il faut faire ! Il faut prélever là où il faut !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. ... mais les progrès obtenus demeurent encore fragiles et ne sont certainement pas tout à fait à la hauteur du problème. Pourrions-nous aller plus loin, à l'exemple de ce que vient de faire avec beaucoup de courage l'Allemagne ainsi que le laisse entendre le rapport économique et financier ? Tel sera, mes chers collègues, l'un des enjeux majeurs du débat que nous aurons pour la première fois dans le cadre d'une loi de finances, le 14 novembre prochain.

Toujours est-il qu'il subsiste un doute sérieux sur la validité de la prévision officielle et qu'il serait vain de vouloir amplifier l'effort d'allègement des cotisations sociales au bénéfice des salaires modestes, si cela ne pouvait avoir comme effet que de creuser un peu plus le déficit ou de déplacer la charge sur les revenus directs au risque de freiner d'autant la consommation.

Quant au prélèvement fiscal local, force est de reconnaître que la prévision officielle pour 1994, à savoir une très légère hausse du prélèvement qui passerait de 6,8 à 6,9 p. 100 du PIB est hélas ! largement battue en brèche par les résultats de la dernière note de conjoncture du ministère de l'intérieur, qui fait état d'une progression de la fiscalité locale cette année de plus de 8 p. 100. Cela d'ailleurs n'est pas étonnant si l'on veut bien considérer l'extrême dynamisme des masses salariales à effectif constant, compte tenu des mesures de revalorisation décidées par le Gouvernement et de la stabilisation assez drastique des concours de l'Etat, si l'on fait abstraction du fonds de compensation de la TVA.

Pour l'année 1995, ces concours de l'Etat devraient être maintenus stables, en francs constants, la reprise sur la dotation de compensation de la taxe professionnelle étant pérennisée.

Toutefois, deux mesures ont contribué à focaliser les critiques faites à ce budget, à savoir la remise en cause du niveau de plafonnement de la taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée et l'obligation qui serait faite aux départements de prendre en charge le quart des dépenses au titre du revenu minimum d'insertion.

On peut comprendre le souhait du Gouvernement de stabiliser à son niveau actuel le montant de la compensation versée aux collectivités locales en raison du plafonnement de la taxe professionnelle versée par les entreprises à 3,5 p. 100 de leur valeur ajoutée, car cette compensation atteint désormais 24 milliards de francs par an et est un élément qui progresse rapidement. Mais on peut se poser la question de savoir s'il était vraiment opportun de rouvrir ainsi le débat sur la taxe professionnelle, alors que des critiques justifiées sont faites à son endroit et que celles-ci s'étaient malgré tout quelque peu apaisées.

Bien sûr, le Gouvernement a eu l'élémentaire prudence de limiter les effets de cette mesure aux entreprises réalisant plus de 50 millions de francs de chiffre d'affaires. Mais, outre que cette limite apparaît basse, même pour des PME-PMI, il n'en reste pas moins que, contrairement à ce qui a été dit ici ou là, ce sont les entreprises les plus dynamiques sur le plan des investissements comme de l'emploi qui seront pénalisées, ...

M. Augustin Bonrepaux. Eh oui !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. ... pour la plupart des entreprises industrielles sur lesquelles nous comptons, sur lesquelles le Gouvernement compte, pour amplifier la reprise. Cela peut paraître paradoxal.

M. Augustin Bonrepaux. Contradictoire !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. C'est, d'ailleurs, pour cela que la commission des finances a rejeté l'article correspondant.

Par ailleurs, on ne peut cacher que cette mesure règle le problème pour l'année 1995, mais pas pour les années suivantes, et que subsisteront donc comme une épée de Damoclès d'autres relèvements possibles de ce seuil.

M. Augustin Bonrepaux. Evidemment !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Ne serait-il pas préférable, dans le cadre d'un aménagement d'ensemble de la taxe professionnelle, d'établir, à partir d'un certain niveau de chiffre d'affaires, une cotisation minimale, ce qui serait probablement plus juste ?

M. Augustin Bonrepaux. Mais bien sûr ! C'est ce que nous proposons aujourd'hui.

M. Alain Bocquet. Avec des emplois à la clé !

M. Jean-Pierre Brard. Vous nous avez enfin entendu, monsieur Auberger !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Le projet, inscrit à l'article 49 de la loi de finances, de demander aux départements de prendre en charge le quart des dépenses du revenu minimum d'insertion les inquiète au plus haut point, ...

M. Alain Bocquet. Eh oui !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. ... même si promesse leur a été faite de trouver un système d'indexation de la ressource qui ne leur soit pas trop défavorable.

En effet, actuellement, ces dépenses augmentent très rapidement. Les départements ont déjà à faire face à des dépenses d'aide sociale...

M. Alain Bocquet. Très vrai ! 70 p. 100 dans le Nord !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. ... du fait notamment de la dépendance croissante des personnes âgées, dépenses qui sont très évolutives. Ils ont dû, par le passé, supporter une participation aux dépenses d'insertion sans contrepartie.

M. Alain Bocquet. Eh oui !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Ils ne voient pas - et ils ont, à mon avis, raison - comment ils pourraient accepter de prendre en charge des dépenses nouvelles de cette importance...

M. Alain Bocquet. Effectivement !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. ... sans participer à la décision d'octroi, ce qui pourrait conduire à reconsidérer certaines caractéristiques mêmes de ces dépenses, comme le non-recours à l'obligation alimentaire, ou l'absence de récupération sur l'héritage. Bref, une telle mesure ne peut être prise sans une vigilance étroite des conditions qui l'entourent et des conséquences pour nos finances départementales.

De façon plus générale, il paraît certain - et les marchés financiers s'en font indirectement l'écho - que les conditions de visibilité des perspectives financières, tant en matière de protection sociale qu'en matière de collectivités locales, sont insuffisantes, et que ceci a pour effet d'entacher les prévisions en ce qui concerne le budget de l'Etat, même si ces dernières apparaissent, elles, sérieuses et rigoureuses. Cela ne paraît pas tout à fait étonnant dans la mesure où, en réalité, les finances de l'Etat, celles des collectivités locales et celles de la protection sociale sont étroitement imbriquées les unes avec les autres et où certaines décisions prises pour les unes interagissent directement sur les autres.

Aussi serait-il plus clair, plus simple, et plus sûr de tenter de réduire ces incertitudes en assortissant la prévision quinquennale faite pour l'Etat par une prévision analogue pour la protection sociale et les collectivités locales, le tout faisant l'objet chaque année d'une révision dans le cadre du rapport économique et financier. Ainsi, non seulement les observateurs mais le Parlement auraient une vue plus complète de notre situation financière d'ensemble. Cela éclairerait aussi mieux l'évolution de notre dette publique, celle-ci comportant désormais une composante « Etat » mais également une composante « protection sociale » depuis la prise en charge des 110 milliards de francs de dette de l'ACOSS.

Au total, mes chers collègues, ce projet de budget apparaît sérieux, réaliste, fondé sur des hypothèses plausibles et accompagné de la volonté de remettre de l'ordre dans nos finances publiques. Les commentateurs internationaux ne s'y sont pas trompés en le présentant favorablement. Cela doit être d'autant plus relevé qu'il n'est pas facile de bâtir un projet de budget de la sorte, à quelques mois d'une échéance politique capitale, l'élection présidentielle, ...

M. Alain Bocquet. Nous y voilà !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. ... et alors que nous allons connaître, après plusieurs années de disette budgétaire, une situation plus normale, où les recettes progressent à nouveau à mesure que la reprise se fait sentir.

Néanmoins, nous entendons discuter, compléter et, le cas échéant, amender ce projet, ...

M. Alain Bocquet. Ah ! Vous allez accepter des amendements ?

M. Philippe Auberger, rapporteur général. ... dans la mesure où certaines dispositions proposées paraissent contestables - taxe professionnelle et RMI - et où d'autres méritent des compléments ou des aménagements, comme le statut fiscal des couples mariés et des couples non mariés. (*Applaudissements sur certains bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) ...

M. Jean-Pierre Brard. Intégrisme !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. ... les revenus fonciers, les successions d'entreprises, l'effort d'investissement des PME-PMI. Ce faisant, nous entendons utiliser pleinement les prérogatives que notre Constitution réserve dans ce domaine au Parlement, même si les conditions de leur exercice apparaissent plus difficiles en raison même de la conjoncture financière.

Aussi sommes-nous choqués - le mot n'est pas trop fort - par l'utilisation faite par la Commission de Bruxelles de ses pouvoirs pour nous présenter des recommandations, à un moment où le processus d'examen du budget par le Parlement est à peine entamé. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe Rassemblement pour la République.*) Certes, nous ne contestons pas la nécessité d'une remise en ordre générale des finances publiques des pays de la Communauté au cours de la deuxième phase du traité de Maastricht pour préparer précisément le passage à la troisième phase. Mais il n'a jamais été question dans ce traité d'abandonner les droits du Parlement en matière de vote du budget à une quelconque autorité communautaire.

M. Jean-Pierre Brard. Sophisme !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. La responsabilité fiscale en matière budgétaire appartient et doit appartenir aux Parlements nationaux, et à personne d'autre. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Alain Bocquet. Mieux vaut tard que jamais !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Or le projet de recommandation préparé par la Commission de Bruxelles pour le Conseil des ministres Ecofin d'hier, non seulement était inopportun quant à la date à laquelle celui-ci intervenait,...

M. Jean-Pierre Brard. « Cachez ce sein que je ne saurais voir ! »

M. Philippe Auberger, rapporteur général. ... mais aussi par le ton employé puisque, après avoir salué l'effort fait par la France, on l'« invitait » - et cette invitation avait un caractère impératif - à faire davantage.

M. Alain Bocquet. La France est sous tutelle à cause de vous !

M. Jean-Pierre Brard. Maastricht !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Si, d'avenant, les prévisions économiques et budgétaires pour 1995 se révélaient dépassées et s'il convenait de délibérer de ce que l'on pourrait faire des dividendes budgétaires de la croissance, ce serait au Parlement français, et à lui seul, qu'il conviendrait, dans le cadre d'un collectif budgétaire, d'en délibérer en cours d'année.

M. Jean Royer et M. Marc Le Fur. Très bien !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Il y aurait certainement un grand dommage pour la démocratie si les institutions communautaires venaient à s'arroger des prérogatives budgétaires qu'elles n'ont pas,...

M. Alain Bocquet. Vous l'avez voulu : vous avez voté Maastricht !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. ... et à s'immiscer dans les affaires intérieures de chaque Etat.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'est vrai !

M. Alain Bocquet. Vous avez voté Maastricht !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Les institutions de Bruxelles n'ont-elles pas à faire preuve de plus de prudence dans la gestion des fonds qui leur sont confiés et à adopter dans ce domaine des politiques plus réalistes ?

M. Marc Le Fur. Très bien !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Au défaut, elles ne pourraient que susciter un phénomène de rejet croissant dans l'opinion publique française, ce qui serait assurément très dommageable pour l'avenir de l'Union européenne.

Nous demandons donc au gouvernement français d'être plus vigilant, et même quelque peu sourcilieux, sur ce point.

M. Jean-Pierre Brard. Il s'est aplati hier !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Sous ces réserves, nous ne pouvons, monsieur le ministre, mes chers collègues, qu'approuver le projet de loi de finances pour 1995 qui nous est présenté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Barrot, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jean-Pierre Brard. Pour une homélie financière ! (*Rires.*)

M. Jacques Barrot, président de la commission. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je m'efforcerai d'éviter les redites après ce que vient de dire, souvent excellemment, M. le rapporteur général.

Je veux tout d'abord, monsieur le ministre, saluer le sérieux de ce budget : sérieux dans la décélération des dépenses publiques et sérieux dans la poursuite de l'effort de réduction du déficit.

Comme tout choix, il a sa part d'inconvénients : il peut, c'est vrai, réduire la contribution des finances publiques au soutien immédiat de l'activité. Plus prosaïquement, il induit des contraintes auxquelles tout gouvernement aimerait se soustraire en période préélectorale. On pourrait rappeler que certaines lois de finances affichaient des déficits qui se sont révélés beaucoup plus importants. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Mais ne revenons pas sur le passé.

Ce qui est vrai, monsieur le ministre, c'est que la réduction du déficit s'impose, car il y va de la crédibilité, donc des chances de l'économie française.

La réduction du déficit s'impose parce que c'est le moyen de libérer des ressources d'emprunt et de fonds propres pour les forces productives du pays.

Enfin, c'est le moyen de consolider les bases d'une croissance saine et durable.

Elle accroît les chances de l'économie française en sauvegardant sa crédibilité sur les marchés internationaux. Pour une économie ouverte aux flux financiers extérieurs, il ne saurait y avoir d'inversion du mouvement actuel de hausse des taux d'intérêt à moyen et long termes sans réduction du déficit. C'est le préalable à l'élimination progressive de la prime de risque qui pèse sur les valeurs françaises.

M. Didier Migaud. C'est mal parti !

M. Jacques Barrot, président de la commission. C'est le moyen de nous prémunir autant qu'il est possible contre la contagion des mouvements de baisse des titres et donc de hausse des taux qui affectent les marchés obligataires comme ceux des actions. Cet enjeu est essentiel pour les grandes entreprises. Certes, leur taux d'autofinancement est souvent supérieur à 100 p. 100.

M. Alain Bocquet. C'est 130 p. 100 !

M. Jacques Barrot, président de la commission. Mais, dès qu'elles recommenceront à investir au rythme auquel les porte la dynamique de la reprise, il en ira autrement. L'activité des PME-PMI, dont la situation financière se redresse plus lentement, est en revanche directement déterminée par le coût du crédit, généralement référencé sur le taux de base bancaire.

Le dernier relèvement de ce taux était minime, mais d'autres relèvements risquent de suivre si la hausse des taux longs s'aggrave et tire vers le haut les taux à deux ans, voire à un an.

Quant aux particuliers, ils ne pourraient manquer de subir le contrecoup sur leurs emprunts immobiliers d'un marasme persistant des marchés obligataires. Un peu de pédagogie me paraît nécessaire, mes chers collègues, à propos de l'internationalisation de l'économie et de la répercussion des déficits sur les taux d'intérêt. Prenons le cas d'une famille française qui désire acquérir une maison de 500 000 francs à crédit sur quinze ans. Une augmentation de 2,5 points des taux de prêts conventionnés se traduit par un alourdissement des mensualités de plus de 800 francs, soit près de 20 p. 100 du SMIC !

M. Alain Bocquet. Oui !

M. Jacques Barrot, président de la commission. La solvabilité des ménages s'en trouve gravement dégradée. Il faut avoir conscience de cela.

M. Jean-Pierre Brard. Tirez-en les conclusions !

M. Jacques Barrot, président de la commission. Le Gouvernement a donc fait le juste choix. Et tout doit être mis en œuvre pour éviter la remontée des taux longs, qui aurait les incidences que je viens de décrire.

M. Jean-Pierre Brard. Tirez-en les conclusions !

M. Augustin Bonrepaux et M. Didier Migaud. Que fait M. Alphandéry ?

M. Jacques Barrot, président de la commission. La réduction du déficit réduit la ponction de l'Etat sur les marchés financiers. En 1986, les émissions obligataires de l'Etat n'excédaient pas 70 p. 100 de celles des entreprises. En 1993, elles en représentaient plus du double. Une si forte progression risque, à la longue, de perturber gravement les mécanismes de financement de l'économie.

Dès que l'investissement des entreprises aura gagné en vigueur et qu'une concurrence plus forte se fera sentir sur les marchés financiers entre leurs besoins de financement et ceux de l'Etat, la maîtrise du déficit deviendra cruciale. Seule elle permettra de contenir les pressions à la hausse sur les taux d'intérêt, pressions que les mouvements de marché actuels anticipent à l'échelle internationale.

Il est impératif, pour renouer avec une croissance forte et équilibrée sur le long terme, de libérer les entreprises des contraintes créées par l'emprise croissante de l'Etat sur le marché financier et il est satisfaisant de constater que le projet de budget pourrait permettre de ramener le programme d'émission de l'Etat à 470 milliards de francs en 1995.

Les besoins de trésorerie de l'Etat découlent non seulement du déficit courant qu'il faut financer, mais aussi du niveau de la dette, dont il faut assurer l'amortissement. C'est dire la nécessité d'une maîtrise énergique du déficit pour stabiliser puis réduire la part de la dette publique dans la richesse nationale. Cette stabilisation impose de ramener le déficit à 2 p. 100 du PIB à l'échéance de 1998, dans l'hypothèse d'une croissance annuelle de 2,8 p. 100. C'est l'objectif que nous nous sommes fixé, comme l'a souligné M. le rapporteur général.

C'est pourquoi je fais partie de ceux qui ne s'indignent pas de ce que les autres partenaires de la Communauté aient dit de concert qu'il fallait, dans notre Europe, veiller à une bonne gestion des finances publiques. Car nous savons qu'en Asie toutes les énergies sont lancées dans la bataille de la production, de la croissance, de l'emploi, et que nous ne pouvons pas, nous, dans nos vieilles démocraties européennes, laisser une dépense publique inefficace et inutile, retirer des ressources à la recherche et à l'investissement.

M. Germain Gognéwin. Très bien !

M. Jacques Barrot, président de la commission. Plutôt que de faire les « coqs gaulois », reconnaissons ensemble que cette volonté de réduire les déficits est une œuvre d'intérêt national. Nous devons nous y atteler avec détermination !

Cela étant, il est vrai que la dette a été accrue par deux opérations exceptionnelles : la suppression du décalage d'un mois de TVA, qui était une mesure d'équité, et la reprise du besoin de financement de la sécurité sociale.

Pour la première fois, monsieur le ministre, nous aurons, dans le courant de la discussion budgétaire, un débat sur la sécurité sociale. Je suis de ceux qui pensent que le pire n'est jamais certain, à condition qu'il y ait un effort de volonté très soutenu. Les dépenses d'assurance maladie viennent de marquer un certain ralentissement. On peut estimer aussi que la reprise améliorera les recettes. Mais il est vrai qu'il va falloir progressivement conjurer ces déficits, qui risquent d'obérer la reprise et de venir contredire une politique de l'emploi.

La maîtrise de la dette de l'Etat, c'est aussi, bien sûr, celles des charges d'intérêt, qui absorbent à présent une part bien trop grande des marges de manœuvre budgétaire. Malgré des effets favorables de taux et de stock, la charge nette de la dette mobilise près de 12 p. 100 du surplus de ressources dû à la reprise.

Je vous prie de m'excuser, mes chers collègues, d'avoir tant insisté sur cet effort de maîtrise des déficits. Ce n'est pas par une espèce de parti pris doctrinal : mais c'est une obligation vitale pour l'avenir du pays, pour la croissance et pour l'emploi.

Cela étant, quand on veut assainir une situation, on ne peut pas, dans le même temps, proposer des mesures coûteuses. Faut-il, pour autant, s'interdire de mettre quelques jalons sur l'avenir ? Je crois que non. D'ailleurs, ce projet de loi de finances pose quelques jalons qui nous paraissent aller dans la bonne direction : le relèvement du plafond de la réduction d'impôt pour emploi à domicile, l'amélioration des dispositifs fiscaux en faveur des grosses réparations et des transformations de bureaux en logements, la location de logements vacants, l'élargissement des possibilités d'imputation des déficits fonciers. Tout cela témoigne de la continuité du soutien à l'investissement immobilier, après la forte impulsion du plan de relance.

Notre commission a néanmoins estimé que l'on pouvait peut-être donner quelques signaux supplémentaires. Je pense, par exemple, à la déduction pour frais réels des

primes d'assurance pour impayés de loyers, qui pourrait répondre à ce besoin sans affecter de manière significative l'évolution des recettes. Il est certain que la fiscalité de l'immobilier devra évoluer si nous voulons, dans ce pays, provoquer une offre plus abondante de logements, et donc une réduction des coûts des loyers. Mais on ne peut pas avancer à un rythme rapide. L'essentiel est de lancer des signaux dans les bonnes directions.

Des signaux doivent aussi être adressés aux PME-PMI. Je sais bien que l'on ne peut pas traiter au fond le problème de la transmission de ces entreprises. Quoi qu'il en soit, quelques signaux seraient les bienvenus et la commission des finances a fait quelques suggestions à cet égard.

Je suis très attaché à la déduction des assurances pour l'affacturage car les PME-PMI souffrent beaucoup de nos mauvaises habitudes en matière de crédit inter-entreprise. Le recours à l'affacturage permet, dans un certain nombre de cas, de préserver des entreprises de situations dues à des faillites qui ne sont pas toujours très honnêtes.

J'en viens à un dossier difficile, celui de la taxe professionnelle.

J'aurais mauvaise grâce, monsieur le ministre, à ne pas reconnaître que notre commission des finances a, par l'intermédiaire de son rapporteur Yves Fréville, souligné que le mécanisme de plafonnement n'était pas du tout satisfaisant, qu'il avait même des effets pervers et que la dérive de la charge que représente pour l'Etat le dégrèvement d'un impôt dont les taux sont fixés par les collectivités locales posait un problème bien réel.

Cela étant, la commission, tout en soulignant le caractère efficace du mécanisme de plafonnement, a expressément souhaité qu'il n'y ait pas de prélèvement sur les entreprises.

Comment essayer de résoudre le problème? Ainsi que l'a rappelé le rapporteur général, nous avons pensé dans un premier temps que le plafonnement nouveau ne frapperait pas le secteur industriel concurrentiel. En réalité, il frappera, pour les deux tiers, les entreprises de ce secteur.

Puis-je vous suggérer une solution en deux étapes?

Il faudrait, d'abord, trouver une recette de substitution à la mesure d'alourdissement de la taxe professionnelle. Cette recette devrait être la moins anti-économique et la plus neutre possible, mais il ne serait pas anormal que les entreprises y contribuent. La commission des finances a fait des propositions dans cette direction.

Il faudrait ensuite, à l'occasion de la prochaine loi de finances, procéder à un réexamen complet de la taxe professionnelle, impôt qui, au moins sous sa forme actuelle, paraît avoir vécu. Il ne suffit plus de le maintenir en survie artificielle par des moyens de fortune! Ce réexamen viserait trois objectifs: réaffirmer le lien entre les taux votés par les collectivités et les niveaux de cotisations payés par les entreprises, stopper la dérive des concours de l'Etat au titre des dégrèvements et réduire les disparités locales d'imposition.

Est-il possible de corriger dès cette année le mécanisme? La question est posée. Le rapporteur général a quant à lui fait une suggestion. Nous verrons bien, monsieur le ministre, puisque vous avez bien voulu laisser le débat ouvert. Mais, et j'insiste sur ce point, il ne faut pas que soient lancés des signaux contraires à ceux que le Gouvernement et nous-mêmes donnons à tous ceux qui peuvent créer de la richesse et de l'emploi.

J'évoquerai maintenant trois priorités essentielles qui me paraissent devoir être réaffirmées, même si elles ne se traduisent pas par des mesures financières lourdes: le

redéploiement des prélèvements fiscaux et sociaux, une meilleure gestion du social et, enfin, le soutien à la recherche.

Concernant le redéploiement des charges, je remercie personnellement le Gouvernement d'avoir inscrit dans les charges communes la dotation de 17,5 milliards de francs destinée à financer le processus d'allègement du coût du travail afférent aux bas salaires, prévu par la loi quinquennale. Mais je ne vous étonnerai pas, monsieur le ministre, en disant que j'aurais aimé, afin que l'abaissement des charges du travail moins qualifié, qui donne lieu à des commentaires positifs de plus en plus nombreux, puisse être testé, que le Gouvernement lance une expérience à l'échelle d'une ou deux branches professionnelles. Il pourrait passer un contrat avec les entreprises concernées, prévoyant une réduction des cotisations d'assurance maladie qui viendrait en plus de la suppression des cotisations d'allocations familiales pour les salaires des moins qualifiés. Ainsi ces entreprises pourraient pratiquer une politique de l'embauche beaucoup plus active.

Il me semble qu'il existe là un terrain d'expérimentation qui, sans que soient engagées des sommes excessives et des redéploiements trop douloureux, peut être rapidement exploré.

S'agissant d'une meilleure gestion du social, le rapporteur général a exposé les réticences que nous éprouvons devant cette mise à la charge des départements de 25 p. 100 de l'allocation du RMI, certes en contrepartie d'une compensation dont vous avez répété à plusieurs occasions que le calcul et les modalités étaient ouvertes au débat.

Je suis président de conseil général et, franchement, je préférerais une expérience tentée sur quelques départements où la gestion du RMI serait complètement décentralisée, en contrepartie d'une dotation calculée sur la base des dépenses consenties l'année du transfert et revalorisées en fonction de l'évolution du PIB en valeur. Les départements auraient ainsi pleine compétence sur la gestion du RMI dans le cadre législatif actuel. Je suis convaincu qu'alors nous pourrions nous impliquer d'une manière beaucoup plus directe et beaucoup plus active dans la prévention des difficultés qui mènent au RMI, d'une part, et dans la conception et la mise en œuvre des actions de sortie du dispositif, d'autre part.

Quelques bonnes expériences assorties d'une évaluation rigoureuse permettraient de vérifier la viabilité de la formule et, le cas échéant, de l'étendre.

Troisième priorité: le soutien à la recherche.

Nous accusons en France un retard pour ce qui concerne la recherche-développement au sein des entreprises: elle représente 1,5 p. 100 de notre PIB, contre 2,2 p. 100 au Japon, 1,9 p. 100 aux Etats-Unis et 1,8 p. 100 en Allemagne. Le crédit d'impôt-recherche est un mécanisme d'incitation efficace, mais il faut que les entreprises accroissent année après année leur effort. Or, pour celles dont la recherche représente déjà une part élevée du chiffre d'affaires, cette intensification finit par devenir plus difficile. Pourquoi ne pas accroître le soutien fiscal qui leur est accordé en faisant passer, pour celles qui réalisent un très gros effort de recherche, le taux de leur crédit d'impôt de 50 à 66,6 p. 100? Une telle mesure aurait un effet de levier.

Monsieur le président, je veux me discipliner, et je vais donc conclure.

Il est certain que les budgets à venir resteront contraints par la réduction des déficits. Il nous faudra donc dégager des marges de manœuvre supplémentaires, ce qui ne sera possible que par un contrôle efficace des

services votés. A cet égard, je voudrais vous remercier, monsieur le ministre, pour avoir bien voulu « ouvrir les portes » et permettre le début d'un tel contrôle.

Le dialogue entre le Gouvernement et le Parlement doit être plus étroit et se situer plus en amont. Cela vaut pour les services votés, mais cela vaut également pour une meilleure mise en perspective des engagements nouveaux et des contraintes budgétaires. Je ne prendrai qu'un seul exemple qui illustrera mes propos : les accords successifs concernant la fonction publique ont-ils été pris avec tout le discernement possible et la conscience claire qu'ils restreignaient la liberté de confection des budgets à venir ? Aujourd'hui, force est de rapprocher le chiffre de la progression de la masse salariale de la fonction publique et le recul que vous avez, Dieu merci, limité, des investissements civils.

Oui, c'est au Parlement d'éclairer la nation sur les dangers, imperceptibles en apparence, que peuvent présenter pour l'avenir des décisions prises, financées au détriment des grandes batailles pour l'investissement et la recherche, c'est-à-dire pour l'emploi. Monsieur le ministre, encore une fois, merci de l'avoir compris.

Nous sommes prêts à continuer d'œuvrer pour cette maîtrise durable et cohérente de l'évolution des finances publiques. En approuvant le budget que vous nous présentez, c'est la démarche du Gouvernement que nous voulons soutenir, une démarche dont il faut redire le sens et la volonté : celle d'une France plus apte à connaître une croissance durable, d'une France mobilisée pour un combat efficace contre le chômage et l'exclusion. Les efforts déployés par le Premier ministre et le Gouvernement pour atteindre ces deux objectifs reçoivent et recevront notre soutien et feront l'objet, soyez-en sûr, notre coopération. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Exception d'irrecevabilité

M. le président. J'ai reçu de M. Malvy et des membres du groupe socialiste une exception d'irrecevabilité déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Monsieur le ministre, il arrive souvent que les discussions budgétaires fassent l'objet de controverses sur la présentation du budget. D'ailleurs, les gouvernements ont toujours déployé des trésors d'imagination pour présenter leurs projets de la façon la plus avantageuse en utilisant tous les artifices qui permettent de faire apparaître leurs propositions sous le jour le plus favorable, avec des déficits en réduction.

Mais cette année, le budget que vous nous présentez détient tous les records de manipulations !

M. Jean-Pierre Brard. Ça, c'est vrai ! Charasse est battu !

M. Augustin Bonrepaux. Le talent incontestable avec lequel vous le défendez, monsieur le ministre, n'arrive pas à les masquer.

Les commentateurs sont unanimes, dans la presse comme dans la plupart des organismes de prévision et d'organismes financiers, pour mettre gravement en doute la sincérité des comptes publics que vous nous présentez. Cette convergence de critiques rejoint tout à fait notre propre conviction et renforce notre détermination à présenter cette exception d'irrecevabilité, que je soutiens au nom du groupe socialiste sur l'ensemble du budget, sur sa

présentation, sur son manque de sincérité et de crédibilité, sur l'absence de réponse aux besoins immédiats des Français.

Pourtant, ce budget s'inscrit dans un contexte de reprise internationale très favorable, après les récessions que nous avons connues en 1992 et 1993.

L'assemblée annuelle du Fonds monétaire international, qui s'est tenue au mois de septembre, fait état de prévisions de croissance de haut niveau pour 1994 et 1995. L'économie mondiale se retrouve aujourd'hui dans un contexte de reprise générale avec un faible niveau d'inflation.

L'Allemagne connaît une reprise particulièrement vigoureuse avec une croissance de près de 3 p. 100 au premier trimestre, son chômage diminue, ses effectifs salariaux augmentent, même à l'Est, et ces bons résultats lui permettent d'envisager une réduction importante de 65 milliards de deutschemark de ses déficits publics. Les Etats-Unis connaîtront encore, en 1995, une croissance de 3 p. 100 après 4 p. 100 en 1994. Globalement, l'Union européenne devrait voir son produit intérieur brut croître de 2,8 p. 100 en 1995 et celui de l'OCDE augmenteraient de 2,9 p. 100.

Comment se situe notre pays dans ce contexte ? Je regrette beaucoup que M. le ministre des finances, M. Alphandéry, ne soit pas présent pour nous expliquer comment le Gouvernement est responsable de cette reprise mondiale comme il nous l'a affirmé tout à l'heure sur un ton péremptoire, alors que la reprise se manifeste dans tous les pays, et plus fortement à l'extérieur que chez nous. Cette autosatisfaction, ces affirmations paraissent franchement inconvenantes quand on sait que le Gouvernement porte une grande responsabilité justement dans le fait que notre pays bénéficie moins de la reprise que ses voisins. Selon ses propres termes, le Fonds monétaire international ne constate-t-il pas du « mou » dans la reprise française ?

Quelles en sont les raisons ?

Il y a d'abord les conséquences des décisions prises en 1993 et 1994. Les ponctions massives sur les ménages ont entraîné une déflation salariale qui freine la consommation. Cette politique va malheureusement se poursuivre en 1995 avec une pression fiscale alourdie de 12 milliards, qui fera que le revenu des ménages progressera trois fois moins vite que la production.

Les cadeaux exagérés accordés aux entreprises - 80 milliards de francs - ont aggravé notre dette, sans pour autant réduire le chômage.

L'impact du chômage sur l'économie, l'amputation du revenu des chômeurs, les craintes de ceux qui ont conservé leur emploi pèsent aussi sur le niveau de la demande.

Par comparaison avec l'hypothèse de croissance du produit intérieur brut pour 1995, l'absence de relance est certainement susceptible de niveler fortement la reprise et le risque est grand d'un essoufflement rapide, faute d'un démarrage de la consommation.

Enfin, notre pays pâtit des incertitudes quant à la gestion des finances publiques et à l'aggravation de la dette.

Les investisseurs et les marchés financiers ne sont pas dupes de la présentation du projet de loi de finances pour 1995. Ils anticipent déjà la hausse des taux d'intérêt. L'année dernière, M. le ministre de l'économie se glorifiait d'une baisse de ces taux qui aurait été due à la confiance. Cette confiance est-elle partie aujourd'hui puisque les taux d'intérêt remontent ? Le Gouvernement porte une grande responsabilité à cet égard puisque le

Fonds monétaire international observe qu'« en France, un déficit budgétaire plutôt plus important peut avoir contribué à une hausse plus marquée des taux d'intérêt ».

C'est ce climat de dépression salariale, d'incertitude, de manipulation des chiffres qui explique que la France ne profitera que malgré elle de la reprise, c'est-à-dire beaucoup moins et beaucoup moins rapidement qu'elle ne le pourrait. Alors que l'économie de notre pays ne progresse pas au rythme de l'économie mondiale, nous découvrons chaque jour quantité d'illusions et le budget que vous nous présentez est en cela un chef-d'œuvre.

Certes, cette présentation peut paraître rigoureuse et laisser croire à une gestion maîtrisée des comptes : les dépenses du budget de l'Etat n'augmenteraient que de 1,9 p. 100 par rapport à l'an dernier, au même rythme que l'inflation. Malheureusement, la réalité est bien différente et beaucoup plus inquiétante.

La progression des dépenses sera incontestablement supérieure à 2 p. 100, ainsi que M. le rapporteur général du budget lui-même le reconnaît dans son rapport. La plupart des observateurs objectifs arrivent, comme nous, à un dépassement de plus de 30 milliards de dépenses artificiellement non comptabilisées, ce qui porte l'augmentation à plus de 4 p. 100. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois, puisque l'année dernière vous nous aviez annoncé 1,1 p. 100 en prévision et que nous serons certainement à près de 4 p. 100 en exécution.

Vos explications pour justifier la présentation du présent budget ne sont guère convaincantes, et celles de M. le rapporteur général le sont encore moins.

Le versement à l'UNEDIC devait s'élever à 10 milliards, conformément aux engagements du Premier ministre. Il est ramené à 5 milliards et vous expliquez cette réduction par un redressement des comptes de l'UNEDIC. En réalité, ce n'est qu'une traite sur l'avenir car vous reportez la dépense sur 1996 et la note sera alourdie pour vos successeurs.

Vous diminuez de 10 milliards la subvention du BAPSA en décidant d'augmenter parallèlement la TVA. Si le budget du BAPSA n'est pas modifié, cet artifice permet de diminuer de 10 milliards les dépenses du budget général, ce qui n'est pas du tout, monsieur le rapporteur général, ce qui s'était produit en 1991. En effet, il y avait alors des recettes supplémentaires et la subvention de l'Etat n'avait pas été diminuée, contrairement à ce que vous avez affirmé.

D'un autre côté, par un artifice identique, vous délestez les dépenses de 9 milliards sur le Fonds de solidarité vieillesse. Quant au report de 6,5 milliards de crédits sur le budget de la défense, il permet de réduire d'autant l'inscription. Ils seront pourtant dépensés en 1995 et se répercuteront sur l'exécution du budget de cette année-là.

Quant au fonds d'investissement des transports terrestres, mes chers collègues, créé par la loi d'aménagement du territoire, il offre un exemple de manipulation que vous serez certainement unanimes à rejeter. En effet, alors que ce fonds devait abonder les aménagements routiers, il viendra se substituer au budget des routes, qui diminuera d'autant. Ce n'est certainement pas à cet effet que vous l'aviez institué !

Le Fonds national d'aide au logement sera privé de la participation de l'Etat pour un milliard.

Toutes ces dépenses seront réalisées par des moyens détournés. Au total, il s'agit d'au moins 30 milliards supplémentaires qui devraient être inscrits en dépenses si le budget était sincère, ce qui correspondrait à une augmentation de 4 p. 100 au lieu de celle de 1,9 p. 100 qui est annoncée.

Il est permis aussi de se demander si toutes les charges ont été convenablement évaluées. Par exemple, 200 milliards seront-ils suffisants pour la charge d'intérêt de la dette, compte tenu de la remontée des taux d'intérêt ? Vous prévoyez 7 p. 100 pour les taux à long terme, alors qu'ils sont déjà aujourd'hui à 8,3 p. 100 !

Est-il crédible de limiter à 8 milliards les dotations en capital aux entreprises publiques quand on prévoit 55 milliards de recettes de privatisation et que l'on connaît les besoins de ces entreprises ?

D'autres contraintes, notamment l'application de l'accord salarial à la fonction publique, vont encore aggraver les dépenses inéluctables, ce qui situe la réalisation du budget à une progression plus que doublée par rapport au projet que vous présentez.

Dans ces conditions, il est illusoire de parler de redressement des comptes de la France alors que tout démontre leur aggravation.

Le projet prévoit une augmentation des recettes de 4,7 p. 100, mais on ne peut réaliser cela qu'avec 55 milliards de privatisation, c'est-à-dire en continuant à brader notre patrimoine dont la vente est affectée aux dépenses courantes, contrairement à toutes les règles. Monsieur le rapporteur général, vous avez bien fait de le souligner mais nous sommes loin des grandes leçons d'économie que vous prétendiez nous donner dans le passé.

Selon vos prévisions, le déficit aurait diminué de 66 milliards de 1993 à 1995 mais, dans le même temps, vous avez bénéficié, monsieur le ministre, de 160 milliards de recettes de privatisation. Cependant, ces recettes deviennent de plus en plus incertaines et, monsieur le rapporteur général, cela vous conduit à prévoir pour les années futures une hausse incontournable des prélèvements obligatoires. C'est en tout cas ce que vous écrivez dans votre rapport.

Il est vrai, monsieur le ministre, que vous avez déjà bradé la BNP, Elf-Aquitaine, l'UAP, Rhône-Poulenc, et que vous cédez maintenant une partie du capital Renault. Vous avez été incapable de répondre en commission sur les privatisations que vous envisagez pour 1995, ce qui en dit long sur le sérieux de vos prévisions.

La privatisation des AGF rapportera au mieux 10 milliards et celle de la SEITA, 3 milliards. En réalité, vous n'arriverez aux 55 milliards qu'en privatisant totalement Renault. Si vous envisagez d'autres privatisations, par exemple celle de Pechiney, dont on parle parfois, il faudra d'abord en mesurer le coût en termes d'emplois et d'aménagement du territoire puisque, pour s'y préparer, Pechiney serait amené à fermer quelques sites de montagne. Les élus des Pyrénées en particulier y seront certainement très sensibles.

Malgré la vente de notre patrimoine, malgré les ponctions fiscales qui ont fait remonter les prélèvements obligatoires à 44,5 p. 100 du PIB, nous assistons à une explosion sans précédent de la dette publique. Il est vrai que les déficits publics s'étaient creusés jusqu'en 1985 à cause de la crise, mais ils s'étaient fortement réduits de 1986 à 1990 avec le retour de l'expansion, pour à nouveau augmenter à partir de 1991, avec la récession qui a touché l'Europe.

Mais la France a plutôt bien tiré son épingle du jeu. Comme vous le reconnaissez d'ailleurs vous-même, monsieur le ministre, en disant qu'« en 1993, dernière année où il est possible de disposer de données statistiques homogènes pour l'ensemble des pays, la dette brute consolidée des administrations publiques dans le PIB, au sens de l'Union économique et monétaire, s'élevait chez nous à 45,8 p. 100. A la même date, le Royaume-Uni en

était à 53,2 p. 100 et l'Allemagne à 50,2 p. 100. » Pourtant, la dette passe de 2 100 milliards de francs fin 1992 à 3 200 milliards, fin 1995. Certes, cette explosion résulte surtout de l'accumulation de mesures non financées, de cadeaux clientélistes comme le remboursement du décalage de la TVA, et de l'aggravation des déficits. Bref, en deux ans, vous avez aggravé la dette de notre pays de plus de 1 000 milliards de francs et celle de chaque ménage français de 40 000 francs.

M. Alain Bocquet. C'est vrai !

M. Augustin Bonrepaux. Dans quelle situation laissez-vous notre pays ? Avec une dette jugée excessive (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) lorsque vous aurez vendu notre patrimoine public, il ne restera à vos successeurs qu'à accroître des prélèvements obligatoires déjà jugés insupportables, comme le prévoit d'ailleurs M. le rapporteur général, et à relever la contribution sociale généralisée, comme le prévoit M. Barre.

Vous êtes d'ailleurs extrêmement discret sur les comptes sociaux, alors que vous ne vous étiez pas privé de critiquer la gestion précédente. Je vous rappelle que vous aviez annoncé qu'en augmentant la contribution sociale généralisée, vous alliez remettre les compteurs à zéro et qu'il n'y aurait plus de déficit en 1994.

En reprenant, fin 1993, les 110 milliards de francs de dette de la sécurité sociale, vous avez, selon vos propres termes, « apuré le passif et mené une opération véridique ». Nous en voyons aujourd'hui le résultat et la comparaison est plutôt éloquente pour vos prédécesseurs. Les 110 milliards de dette correspondaient aux déficits de trois exercices. En un seul exercice, malgré la baisse des prestations et la recette supplémentaire de contribution sociale généralisée qui représentent 48,5 milliards, vous accumulez un déficit de 56,6 milliards. Ce déficit risque d'atteindre 70 milliards l'an prochain puisque vous n'avez pas le courage d'assurer une réelle maîtrise des dépenses de santé après avoir fait échouer le plan que le précédent gouvernement avait courageusement proposé. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

C'est la gravité de ce déficit qui conduit beaucoup d'organismes de prévision, ainsi que M. Barre, à prévoir une hausse de la contribution sociale généralisée d'ici à 1995.

Venons-en à vos propositions. Vous dites : « priorité à l'emploi ». M. Balladur nous disait déjà cela en avril 1993. Il nous promettait même d'inverser la courbe du chômage avant la fin de 1993.

M. Alain Bocquet. C'est de l'intoxe !

M. Augustin Bonrepaux. Nous sommes en 1994. Où est le résultat ?

Nous avons aujourd'hui 3 338 000 chômeurs et un taux de 12,6 p. 100 avec une variation annuelle de 0,7 p. 100, soit le plus fort taux de chômage des pays du G 7.

M. Alain Bocquet. Eh oui !

M. Augustin Bonrepaux. Depuis le 1^{er} janvier 1994, il y a eu 340 000 licenciements économiques. Le nombre des jeunes de moins de vingt-cinq ans sans emploi d'aucune sorte atteint 720 000. Celui des chômeurs âgés de vingt-cinq à quarante-neuf ans continue d'augmenter. Le dérapage du chômage de longue durée confirme un peu plus chaque mois la pérennisation de l'exclusion avec

1 194 500 demandeurs d'emploi de plus d'un an en août 1994, soit une augmentation de plus de 1 p. 100 en un mois et de 19,6 p. 100 en un an. J'aimerais que M. Alphanthéry nous explique où il voit, lui, une « décrue » du chômage.

M. Alain Bocquet. Il n'est pas là ! Ça ne l'intéresse pas !

M. Augustin Bonrepaux. Mais il n'est pas là, c'est la preuve de l'intérêt qu'il porte à ce débat !

Déjà vous avez retiré des statistiques les chômeurs âgés, dispensés de rechercher un emploi. Maintenant, les « petits boulots » occasionnels et de durée réduite vont encore vous permettre de donner l'illusion d'une stagnation puisque vous allez faire disparaître d'un coup - là c'est radical ! - 246 000 demandeurs d'emploi.

Mme Françoise de Veyrinas. Et les CES ?

M. Augustin Bonrepaux. Mais nous cherchons en vain dans votre projet - je m'aperçois d'ailleurs que le rapporteur général les cherche aussi - des propositions concrètes qui traduiraient une réelle volonté de relancer l'activité, de créer des emplois et de réduire effectivement le chômage. Les 80 milliards que vous avez octroyés aux entreprises ont été dépensés en pure perte et sans aucune conséquence sur l'emploi.

En 1995, vous continuez sur la même pente avec la même obstination (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) en poursuivant ces allègements qui représentent 9 milliards sans aucune contrepartie en termes d'emplois.

Mme Françoise de Veyrinas. Il fallait nous montrer ce qu'il fallait faire !

M. Augustin Bonrepaux. Inefficace, votre politique devient même incohérente puisque vous vous trouvez contraints cette année de reprendre d'une main ce que vous avez donné trop hâtivement de l'autre l'an dernier, à la suite de vos promesses démagogiques.

Mme Françoise de Veyrinas. Des mots !

M. Augustin Bonrepaux. Cette année, vous voulez relever le plafond de la taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée de 3,5 p. 100 à 4 p. 100. Et pourtant, comme l'a indiqué M. le rapporteur général, cette disposition est extrêmement pénalisante pour l'emploi. C'est d'ailleurs pour favoriser l'emploi qu'un tel plafonnement avait été instauré par les précédents gouvernements.

Mme Françoise de Veyrinas. Le résultat, c'est zéro !

M. Augustin Bonrepaux. Il s'agissait d'alléger les charges de ceux qui paient une taxe professionnelle importante, qui ont de lourdes charges salariales, car ce sont eux qui investissent. Et vous, vous allez supprimer ce plafonnement ! Cela pénalisera particulièrement les entreprises de main d'œuvre, les entreprises textiles notamment qui réagissent dans toutes les régions. En revanche, les groupes bancaires et les compagnies d'assurances, dont la part de taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée reste faible, seront, une fois de plus, épargnés par cette mesure. Il existe pourtant une solution de bon sens qui pénaliserait moins l'emploi : instituer une cotisation minimale pour faire payer les groupes justement peu imposés à la taxe professionnelle. C'est notre proposition. Elle a d'ailleurs presque été acceptée par M. le rapporteur général, ce qui ne l'a pas empêché de voter contre en commission. Mais, si vous réfléchissez un peu mieux, monsieur Auberger, peut-être pourrions-nous faire aboutir cette proposition avant la fin de cette discussion. Cela permettrait de moins pénaliser les entreprises sans pour autant accroître le déficit budgétaire.

Mme Françoise de Veyrinas. Vous les avez ruinées les entreprises et maintenant vous nous dites ce qu'il faut faire !

M. Augustin Bonrepaux. En ce qui concerne les incitations à l'emploi, je suis étonné de votre manque d'imagination. Alors qu'il existe plusieurs pistes pour encourager les emplois de proximité - et nous vous en proposerons - vous reprenez l'idée mise en œuvre en 1992 par le précédent gouvernement. C'est d'ailleurs un hommage que vous lui rendez. Cette idée était certainement excellente puisqu'elle a permis de créer près de 100 000 emplois, avec un coût de 13 000 francs seulement par emploi. Mais elle a déjà produit ses effets sur l'emploi. Vous arrivez trop tard ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Votre proposition consiste seulement à relever l'avantage de 13 000 à 45 000 francs, ce qui va porter le coût de chaque emploi à 32 000 francs. Et comme elle s'applique à tous les emplois créés, on peut être sûr qu'elle n'aura qu'un effet marginal sur l'emploi. L'essentiel des crédits sera mobilisé pour accroître les déductions déjà existantes. Ce n'est pas une prime à l'emploi, c'est une prime aux plus hauts revenus. C'est une mesure particulièrement injuste, source de graves injustices car elle s'adressera uniquement aux foyers fiscaux payant plus de 13 000 francs d'impôt, c'est-à-dire disposant d'un revenu brut de 18 700 francs par mois pour un couple marié. D'abord, cela exclut tous les Français à bas revenus qui ne paient pas d'impôt, soit un Français sur deux. Ensuite, la non-prise en compte du quotient familial favorise les familles sans enfant, ce qui va à l'encontre de tous vos discours sur la famille. Enfin, comme l'impôt est progressif, le résultat de cette mesure sera inversement progressif.

En réalité, vous manquez de courage. Vous craignez de réduire ou de supprimer, comme vous le souhaiteriez, le taux le plus élevé de l'impôt sur le revenu, vous craignez d'abaisser l'impôt sur les grandes fortunes et vous utilisez ce moyen détourné pour donner des avantages encore plus exorbitants à ceux qui ont les plus hauts revenus, mais l'effet sur l'emploi sera nul. Vous appliquez la règle : plus on gagne, plus on peut déduire et plus l'Etat contribue. En voici un exemple. Avec un revenu imposable de 80 000 francs, un couple marié avec deux enfants bénéficiera de six heures payées par l'Etat. Mais, s'il a la chance de gagner 19 700 francs par mois, l'Etat lui paiera vingt-quatre heures, soit quatre fois plus.

M. Alain Bocquet. Toujours pour les mêmes !

M. Augustin Bonrepaux. Et si, par hasard, l'emploi concerne la garde à domicile d'enfants de moins de trois ans, la réduction fiscale se cumulera avec la prime prévue pour cette garde, ce qui revient à faire prendre en charge par l'Etat presque un emploi au SMIC. Comme cela s'adresse à tous les emplois déjà créés par les dispositions de Mme Aubry, on voit toute l'inefficacité et l'injustice de ce que vous proposez.

Il y a pourtant bien des choses à faire, dans le domaine des emplois de proximité, pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées, des familles monoparentales, des familles à faibles revenus. Il y a aussi beaucoup de pistes à suivre pour encourager les créations d'emplois : augmentation du nombre de lits de soins à domicile, de places de crèches, soutien à toutes les associations qui œuvrent pour améliorer la qualité de vie, services à domicile, animation des communes et des quartiers, associations sportives et culturelles. Vous auriez certainement pu prendre des mesures incitatives dans ce domaine, comme, par exemple, la suppression de la taxe sur les salaires, si

vous aviez réellement voulu favoriser les créations d'emplois de proximité. D'ailleurs, nous ne sommes pas les seuls à déplorer l'inefficacité de vos mesures. En effet, si vous avez lu attentivement le rapport de notre rapporteur général, vous avez pu constater qu'il regrette, certes en termes nuancés, la timidité de ces mesures, leur insuffisance par rapport au problème du chômage, de même qu'il souligne l'effet « très dilué » de la loi Giraud.

Les dépenses d'investissement, créatrices d'emploi, sont de leur côté en diminution de 3,9 p. 100. Les crédits à l'industrie diminuent de 7,4 p. 100 et ceux du logement ne progressent pas. Le nombre de prêts PAP diminue de 5 000, le nombre de PLA de 15 000, celui des PALULOS est divisé par deux.

L'aggravation des inégalités de toutes sortes est manifeste. Inégalités territoriales, d'abord : ce projet de budget contredit tout à fait la loi relative à l'aménagement du territoire, adoptée par l'Assemblée au mois de juillet dernier, et continue à effectuer des ponctions sur les budgets des collectivités locales. Franchement, mes chers collègues, à quoi aura servi ce grand débat ?

M. Alain Bocquet. A rien !

M. Augustin Bonrepaux. A quoi auront servi toutes ces publications coûteuses, tous ces déplacements, pour ce projet qui devait donner un nouveau souffle à notre pays ? Le texte adopté par l'Assemblée nationale avait déjà montré les limites de vos ambitions. Mais le budget que vous nous présentez met à nu la réalité de ce qui est en fait, le mot n'est pas trop fort, une véritable escroquerie intellectuelle. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Pierre Brard. « Intellectuelle », c'est beaucoup dire ! C'est une « escroquerie » tout court !

M. Augustin Bonrepaux. Vous avez promis de rééquilibrer le territoire, d'accroître les moyens pour gérer l'espace, pour développer les zones défavorisées, de créer des fonds pour l'équipement du pays. Et nous découvrons maintenant - vous le découvrez avec nous, mes chers collègues, et il va falloir l'expliquer dans le pays - qu'il n'y avait rien de concret derrière ces discours tonitruants et ces multiples promesses. La réalité est là.

Examinons le budget avec vous. Le fonds de gestion de l'espace ne sera pas de 1 milliard, comme M. Puech nous l'avait annoncé ici, mais de 500 millions.

M. Guy Teissier. C'est mieux que rien !

Mme Françoise de Veyrinas. Monsieur Bonrepaux, vous en aviez mis combien, vous ?

M. Augustin Bonrepaux. De plus, il ne s'agit pas de crédits supplémentaires puisque le budget de l'agriculture ne progresse que de 1,7 p. 100, moins que l'inflation, c'est-à-dire qu'il régresse en francs constants.

D'où peuvent donc venir ces 500 millions ? La réponse est dans la protestation des éleveurs à qui M. le ministre voulait « piquer » 300 millions (« Oh ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) en réduisant d'autant la prime à la vache allaitante.

Mais les protestations des éleveurs font reculer le Gouvernement qui se demande maintenant où prélever ces 300 millions. Il est prévu d'opérer ce prélèvement sur le budget de l'agriculture et nous sommes curieux de savoir quelle est la catégorie qui va être pénalisée pour financer cette grande promesse qui n'est, somme toute, qu'un artifice pour donner l'impression qu'on se préoccupe du territoire rural.

Parlons maintenant du budget de l'aménagement du territoire. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Pour une fois, les députés de la majorité se sont montrés un peu responsables puisqu'ils ont hésité aujourd'hui, en commission, à approuver le budget de l'aménagement du territoire. C'est dire que nos critiques sont particulièrement justifiées !

M. Didier Migaud. Très bien !

M. Guy Tolssier. Si vous pouviez devenir responsable, vous !

M. Augustin Bonrepaux. Le regroupement des fonds d'aménagement du territoire est une autre duperie dont seront victimes les zones les plus défavorisées puisqu'il aboutit à une réduction de 3,4 p. 100 des crédits. Et vous expliquerez dans vos circonscriptions, mes chers collègues, comment vous allez faire une grande politique de l'aménagement du territoire en diminuant les crédits !

M. Hervé Novelli. On l'expliquera !

M. Augustin Bonrepaux. Mais l'artifice concernant le budget des routes est encore plus révoltant. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Si vous n'avez pas examiné le budget suffisamment attentivement, vous allez le découvrir avec moi. Le Gouvernement a créé ce fonds pour donner des moyens supplémentaires aux équipements routiers et fluviaux et il nous invite à instituer à cette fin des taxes indirectes supplémentaires. Or nous découvrons avec stupéfaction que ce n'est pas pour réaliser des travaux supplémentaires, mais simplement pour équilibrer le budget et donner l'impression que vous réduisez le déficit : le budget des routes est en diminution de 6,5 p. 100 et en y ajoutant le fonds d'investissement routier, les crédits augmenteront malgré tout de 2 p. 100, c'est-à-dire comme l'inflation.

Si ce n'est pas de la manipulation, ça y ressemble. Chers collègues, vous qui avez voté ce texte, j'ai l'impression que c'est surtout vous que le Gouvernement a trompés. Mais, au vrai, il a trompé tout le monde ; tous ceux qui ont cru à sa promesse d'aménagement du territoire, et plus particulièrement les habitants des zones défavorisées qui espéraient naïvement que les travaux de désenclavement routier seraient accélérés.

Quant aux moyens affectés aux collectivités locales, s'ils vont progresser par rapport à cette année, c'est uniquement parce que, pour 1994, ils auront été réduits de façon drastique. Au demeurant, cette augmentation résultera davantage des compensations de fiscalité ou de la TVA avancée par les collectivités que des subventions puisque la DGF, par exemple, ne progressera dans l'ensemble que de 1,7 p. 100 et même de seulement 0,85 p. 100 dans la plupart des cas.

On peut déplorer ici le manque de réalisme de la commission des finances qui a voté sans sourciller la pérennisation de la ponction - 2,9 milliards de francs - que l'on pratique sur le fonds de compensation de la taxe professionnelle, et que vous allez voter sans discuter puisque, ainsi qu'on nous l'a expliqué, les députés ne modifieraient pratiquement pas le budget, ce qui conduit incidemment à se demander à quoi sert l'Assemblée. Mais encore une fois, mes chers collègues de la majorité, vous l'expliquerez certainement à vos électeurs.

On peut aussi se demander quel intérêt le Gouvernement apporte-t-il à la coopération intercommunale, puisque les crédits de la DGF affectés à cet effet seront insuffisants pour financer la création de nouvelles communautés de communes.

M. Hervé Novelli. C'est pourquoi on a créé un « pays ».

M. Augustin Bonrepaux. Quant à la dotation de développement rural, qui aurait dû atteindre un milliard en 1994, elle dépassera à peine 600 millions en 1995, alors que le nombre de groupements est toujours en forte progression.

Par ailleurs, en répercutant 25 p. 100 des charges du RMI sur le budget des départements, vous vous défaussez sur ces collectivités alors que l'augmentation des allocations compensatrices, des aides sociales et du RMI les contraignent déjà à des hausses de fiscalité insupportables qui auront en 1994 atteint 8,4 p. 100, en raison des ponctions que vous aviez décidées l'année dernière.

L'aggravation de ces inégalités frappe différentes parties du territoire mais aussi les catégories les plus défavorisées. La hausse de la fiscalité indirecte, de l'essence, du super sans plomb, de la redevance audiovisuelle, du tabac, de la TVA sur l'abonnement EDF, dont vous ne ferez croire à personne d'ailleurs qu'il ne se répercutera pas sur les consommateurs, représente près de 12 milliards qui seront prélevés sur les ménages.

Ce prélèvement sera très inégalitaire parce que certains auront une compensation substantielle : les familles aisées, avec les mesures pour les emplois familiaux, dont elles sont les principales bénéficiaires, les propriétaires, qui bénéficieront aussi de nouveaux allègements d'impôt, comme l'imputation du déficit foncier lié aux travaux sur l'ensemble du revenu ou l'accroissement de la réduction pour grosses réparations.

Quant aux familles modestes, celles qui ne sont pas imposables sur le revenu, elles supporteront l'intégralité de ces augmentations sans aucune compensation, sans même savoir si elles pourront bénéficier de nouveau de la majoration de rentrée scolaire, puisqu'aucun crédit n'est prévu.

Vous annoncez la lutte contre l'exclusion comme l'une de vos priorités. Que penser de l'augmentation des crédits du ministère des affaires sociales - 6 p. 100 seulement - qui n'est que la traduction mécanique de la croissance des prestations sociales, liée notamment à l'augmentation du nombre des Rmistes et des bénéficiaires de l'allocation pour adulte handicapé ?

Le budget du logement sera en régression, de même que celui de la jeunesse et des sports, en diminution d'un million de francs. Les crédits des associations seront réduits à la portion congrue, et les mêmes remarques sont applicables au budget des affaires sociales, les quelques milliards de dépenses supplémentaires étant, je l'ai déjà dit, plus qu'absorbés par l'augmentation des crédits affectés au RMI, aux allocations pour adulte handicapé. Bref, les moyens actifs de lutte contre l'exclusion sont gravement en diminution.

J'en viens à ma conclusion. Elle va être brève. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Oh, mes chers collègues, ne vous réjouissez pas trop vite : tout ce que je viens de dire, vous n'allez cesser de l'entendre pendant un an dans le pays parce que, pendant un an, on va vous reprocher vos promesses démagogiques et le résultat de votre politique, qui se traduit dans ce budget.

En conclusion, monsieur le ministre, votre budget permet de démasquer les contradictions de votre Gouvernement. Ses grandes déclarations sur la rigueur de la gestion, la réduction du déficit, l'emploi, l'aménagement du territoire se traduisent par des effets inverses dans votre projet. L'aggravation de la dette, le déficit des comptes sociaux, l'aggravation des inégalités, l'inefficacité de vos

mesures pour l'emploi nous conduisent à vous demander de voter l'adoption de cette exception d'irrecevabilité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Philippe Auberger, rapporteur général.

M. Philippe Auberger, rapporteur général. J'ai été un peu étonné car j'ai cru entendre M. Bonrepaux nous demander d'adopter une exception de... recevabilité.

M. Augustin Bonrepaux. C'est mon accent du Sud-Ouest ! *(Sourires)*

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Naturellement, adopter une motion d'irrecevabilité est tout à fait superflu.

M. Augustin Bonrepaux. Voilà une réponse qui n'est guère argumentée, pour l'instant !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. En effet, mon cher collègue, si votre sincérité vous honore, vous n'aviez pas besoin d'utiliser cette motion de procédure dont vous avez montré vous-même l'inutilité en entrant délibérément dans le fond du sujet, ce que vous n'auriez pas fait si vous aviez été persuadé de son bien-fondé.

De vos propos, fort abondants, je ne retiendrai que la contestation de la sincérité des prévisions retenues en matière de dépenses. Malheureusement, j'ai le regret de vous dire que vos arguments ne sont pas convaincants.

Si l'UNEDIC, comme l'a précisé M. le ministre du budget, n'a besoin que de cinq milliards de francs en 1995, pourquoi voulez-vous inscrire dix alors que, par ailleurs, la convention a fait l'objet d'un avenant.

En ce qui concerne le BAPSA, vous avez confirmé que la même opération avait été effectuée en 1991.

M. Augustin Bonrepaux. Nous n'avions pas supprimé la subvention de l'Etat !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Cette subvention est-elle supprimée pour l'année prochaine, mon cher collègue ? Pas du tout !

M. Augustin Bonrepaux. Vous diminuez d'autant les recettes. C'est une manipulation !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Nous vous avons laissé parler, laissez-nous conclure.

M. Didier Migaud. Vous êtes de mauvaise foi !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. La subvention au BAPSA est donc maintenue. Remplacer une subvention par un prélèvement sur les recettes, c'est parfaitement normal. Cette opération, vous l'aviez pratiquée en 1991 sans soulever aucune objection.

Quant au fonds de solidarité vieillesse, je l'ai déjà indiqué tout à l'heure mais je crains de ne pas avoir été entendu, la prise en charge des dépenses correspondant à la majoration pour enfant à charge pour les pensions des fonctionnaires, qui représente 6 890 millions de francs, est compensée par le fait que le FSV n'aura pas à prendre en charge l'année prochaine les intérêts sur les 110 milliards de dettes de l'ACOSS. Il y a donc équivalence entre les deux sommes. Par voie de conséquence, cette opération est nulle sur le plan comptable.

M. Didier Migaud. Sur le plan comptable, oui...

M. Philippe Auberger, rapporteur général. En ce qui concerne les reports du ministère de la défense, je rappelle que les reports d'une année sur l'autre sont une procédure classique. Il n'y a absolument rien à redire.

J'ai tout de même été intéressé par un élément de votre démonstration relatif aux deux fonds d'investissements créés à la suite de la loi sur le développement local.

J'ai cru rêver en vous entendant contester ces créations. D'une part, l'ordonnance de 1959 permet parfaitement à une loi de finances de créer des comptes d'affectation spéciale ; d'autre part, dans le passé vous nous avez montré, ô combien, l'exemple avec le fonds spécial des grands travaux, ce fonds que vous aviez abondamment doté et qui avait permis à l'époque de distraire du budget de l'Etat, de débudgétiser des sommes beaucoup plus considérables...

M. Michel Meylan. C'est vrai !

M. Augustin Bonrepaux et M. Didier Migaud. Il s'agissait de moyens supplémentaires !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. ... pour financer notamment les travaux routiers ! Je ne comprends pas du tout pourquoi ce qui était bon pour vous lorsque cela concernait des dizaines de milliards de francs ne le serait pas pour nous alors qu'il s'agit de deux milliards de francs !

M. Augustin Bonrepaux. Vous devriez examiner le budget des routes !

M. Michel Meylan. C'est de la provocation, monsieur Bonrepaux !

M. Hervé Novelli. En effet ! Tartuffe !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Autre propos qui m'a beaucoup surpris, celui qui concerne les comptes sociaux. Vous avez le roupet, monsieur Bonrepaux, de nous dire que vous n'y voyez pas clair.

M. Augustin Bonrepaux. Si, malheureusement !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Pourtant mon cher collègue, la commission chargée des comptes sociaux de la nation s'est réunie au mois de juillet ; elle le fera de nouveau ce mois-ci. Chaque réunion donne lieu à un rapport retraçant les prévisions de l'année en cours et de l'année suivante. Aviez-vous réuni la commission des comptes de la sécurité sociale au cours de l'année 1992 et au début de l'année 1993 ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Michel Meylan et plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française. Jamais !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. La représentation nationale était-elle au courant du déficit de la sécurité sociale que vous nous avez laissé en mars 1993 ?

M. Michel Meylan. Absolument pas !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Alors, évitez, monsieur Bonrepaux, de rappeler vos propres turpitudes !

Dans ces conditions, mes chers collègues, c'est bien au contraire une motion de recevabilité qu'il nous faudrait voter afin que nous puissions poursuivre le débat. Il faut absolument rejeter cette exception d'irrecevabilité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Rappel au règlement

M. le président. La parole est à M. Martin Malvy, pour un rappel au règlement. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Martin Malvy. Monsieur le président, cette discussion budgétaire, acte essentiel de la vie parlementaire, s'est engagée dans une relative indifférence, à l'exception

de ces dernières minutes. Cela nous avait amenés à nous interroger afin de savoir ce que faisaient nos collègues, si les uns étaient en vacances, si les autres...

M. Jean-Jacques de Peretti. Et le règlement ?

M. Martin Malvy. Justement, je demande qu'on l'applique, et notamment l'article 61, alinéa 2, qui, dans une situation semblable, nous autorise, monsieur le président, à vous demander de vérifier le quorum. Sommes-nous dans le Palais suffisamment nombreux pour délibérer sur le sujet ?

M. Jean-Jacques de Peretti. Obstruction !

M. Martin Malvy. Voilà, monsieur le président, quelle est ma demande avant que vous ne mettiez aux voix l'exception d'irrecevabilité.

M. le président. Je vais donc vérifier l'article 61 du règlement, comme il sied à un président prudent ! (*Sourires.*)

Je suis donc saisi par le président du groupe socialiste d'une demande faite en application de l'article 61 du règlement tendant à vérifier le quorum avant de procéder au vote sur l'exception d'irrecevabilité.

La parole est à M. le ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement. Je voudrais répondre au président du groupe socialiste, M. Malvy pour qui, à titre personnel, j'ai le plus grand respect. Il a, lui aussi, exercé les fonctions de ministre du budget.

Monsieur le président Malvy, je m'étais dit, en vous voyant dans l'hémicycle, que cette discussion budgétaire allait prendre une forte densité...

M. Jean-Pierre Brard. Justement !

M. le ministre du budget. ...car, une fois n'est pas coutume, vous nous honorez de votre présence ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Louis Idiart. C'est nul !

M. le ministre du budget. Quand on a exercé les responsabilités dont je viens de parler, croyez-vous vraiment que ce soit revaloriser la fonction politique, l'image du Parlement...

M. Michel Meylan. Exactement ! C'est une honte !

M. le ministre du budget. ... ou la compréhension que doit avoir le Gouvernement pour les propositions du Parlement, que de demander une vérification de quorum, alors que nous avons à discuter un budget qui a tant d'importance pour la vie quotidienne de nos concitoyens ? (« *C'est honteux !* » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - *Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Je comprends parfaitement, je tiens à le dire, qu'au groupe socialiste vous soyez en désaccord - c'est votre droit - avec le projet de budget que je présente, de la même manière que j'étais en désaccord avec le budget que vous présentiez lorsque j'étais dans l'opposition. D'ailleurs, lorsque M. Bonrepaux a défendu son exception d'irrecevabilité, il y avait dans l'hémicycle plus de députés présents que lorsque le rapporteur général ou moi-même avons parlé au début de la discussion budgétaire, ce qui montre la considération de la majorité, et c'est très bien ainsi, pour les positions de l'opposition. (*Sourires.*) Vous n'avez rien trouvé d'autre à onze heures et demie du soir, que d'interrompre la discussion bud-

gétaire par une vérification du quorum ? Vous nous aviez habitués à mieux, je tenais à vous le dire ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Philippe Auberger, rapporteur général. En tout cas, c'est le rôle de l'opposition qui n'est pas revalorisé !

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Jacques Barrot, président de la commission. Monsieur le président, étant un des plus anciens de cette assemblée...

M. Jean-Pierre Brard. Ça se voit, d'ailleurs ! (*Sourires.*)

M. Jacques Barrot, président de la commission. Je parlais de l'ancienneté dans la fonction !

Je voudrais dire au président du groupe socialiste, M. Malvy, avec tout le respect que je lui porte, que j'ai conscience, en tant que parlementaire, président de groupe et président de commission, de n'avoir jamais abusé du règlement ! La vérification du quorum doit être utilisée dans des circonstances graves, afin de donner un délai de réflexion et de permettre ainsi à un certain nombre de parlementaires de rejoindre l'hémicycle pour se prononcer en leur âme et conscience. Je vous assure que tel est l'esprit de l'article auquel vous vous êtes référé. Alors que nous sommes au cœur d'une discussion budgétaire qui peut être intense et riche, où rien ne saurait entraver la parole des représentants de l'opposition, je regrette vivement que soient utilisées d'une façon archaïque des procédures qui nous privent de précieuses heures de débat, monsieur Malvy. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe de Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Martin Malvy.

M. Martin Malvy. Je ne veux pas croiser le fer à cette heure-ci, monsieur le ministre. Vous me permettez néanmoins de rappeler au président Barrot que le règlement de l'Assemblée s'applique à tout le monde de la même manière.

Si je cherchais dans les annales de l'Assemblée, notamment dans les comptes rendus de discussions budgétaires, je trouverais des précédents. Monsieur Barrot, nous avons déposé cette demande de vérification du quorum parce que si, à l'heure qu'il est, vingt-trois heures vingt-cinq, il y a un certain nombre de députés en séance, il y en avait beaucoup moins il y a une heure...

M. Charles Fèvre. C'est vrai, nous sommes nombreux !

M. Martin Malvy. ... et que lorsque vous êtes intervenu, monsieur le président de la commission, le ministre de l'économie n'était pas là non plus.

M. Augustin Bonrepaux. Tout à fait !

M. Martin Malvy. Or dans un débat de cette nature, il me semble important que les deux ministres concernés soient présents dans l'hémicycle. Donnons à ce débat, monsieur le ministre, la solennité qu'il mérite.

M. Charles Fèvre. Avec le quorum ?

M. Martin Malvy. Sur le contenu, nous pouvons discuter. Sur la forme, soyons présents en séance !

M. le président. Que celui qui n'a jamais péché jette la première pierre. (*Sourires.*)

Le vote est donc réservé dans l'attente de la vérification du quorum qui aura lieu dans l'hémicycle.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue. Elle sera reprise à vingt-trois heures quarante.

(La séance, suspendue à vingt-trois heures trente, est reprise à vingt-trois heures quarante.)

M. le président. La séance est reprise.

Le bureau de séance constate que le quorum n'est pas atteint.

Conformément à l'alinéa 3 de l'article 61 du règlement, je vais lever la séance. Le vote sur l'exception d'irrecevabilité est reporté à la prochaine séance, qui aura lieu à zéro heure quarante.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mercredi 12 octobre, à zéro heure quarante, troisième séance publique :

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1995 (n° 1530) ;

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan (rapport n° 1560).

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures quarante-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

